

2006 : B9

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : Le 22 juin 2006

OBJET : **Règlements sur le financement de l'éducation pour
2006-2007**

La présente vise à vous informer que les règlements sur le financement de l'éducation pour 2006-2007 ont maintenant été déposés. Ces règlements donnent effet aux changements apportés au financement de l'éducation pour 2006-2007 qui sont décrits dans la note de service du 12 juin, **2006 : B8 – Financement de l'éducation pour 2006-2007**.

En vertu de ces règlements, l'Ontario affecte près de 17,5 milliards de dollars à l'éducation en 2006-2007, soit une augmentation de 600 millions de dollars par rapport aux Subventions pour les besoins des élèves de l'année scolaire 2005-2006.

Les nouveaux règlements sur le financement sont les suivants :

- (1) Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2006-2007 des conseils scolaires - Règl. de l'Ont. 341/06;
- (2) Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2006-2007 des conseils scolaires - Règl. de l'Ont. 340/06;
- (3) Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2006-2007 des conseils scolaires - Règl. de l'Ont. 339/06.

Il est possible de consulter ces règlements à partir du site Web public du Ministère, à www.edu.gov.on.ca.

En plus de ces nouveaux règlements, un certain nombre de changements ont été effectués, comme par les années précédentes, afin de résoudre des problèmes techniques et autres dans les règlements existants. Les modifications au règlement sur les subventions et au règlement sur le calcul des droits exigibles pour l'exercice

2005-2006 sont affichées sur le site Web du Ministère. Ainsi :

1. Des changements ont été apportés pour rationaliser le financement des immobilisations aux fins de la réduction de l'effectif des classes au primaire. Tel qu'indiqué à la page 8 de la note de service **2006 : B8**, et uniquement aux fins du financement des immobilisations lié à la réduction de l'effectif des classes au primaire, la capacité réelle a été réduite en 2005-2006, passant de 23,5 pour toutes les salles de classe du palier élémentaire à 20 pour les salles de classe conçues spécialement pour la maternelle et à 23 pour les autres salles de classe de ce palier. Les dispositions réglementaires en vigueur en 2005-2006 ont été remplacées par un tableau précisant, pour chaque conseil scolaire, une allocation de places pour combler les besoins d'espace résultant de la réduction de l'effectif des classes au primaire;
2. Des changements ont été apportés pour financer les nouveaux besoins nets pour 2005-2006, y compris un financement ponctuel accordé aux conseils scolaires en fonction des montants de base de 2003-2004 (cycle 5 de l'AAS), tel qu'indiqué à la page 16 de la note de service **2006 : B8**.

Dans la foulée de l'annonce des Subventions pour les besoins des élèves de 2006-2007 faite le 12 juin, le Ministère a publié une ébauche du *Document technique 2006-2007* sur le financement de l'éducation et des *Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2006-2007* dans son site Web. Les versions définitives de ces documents sont maintenant accessibles à www.edu.gov.on.ca.

Tel qu'indiqué dans la note **2006 : B8**, les prévisions budgétaires pour 2006-2007 doivent être présentées au plus tard le 31 juillet 2006, une prolongation jusqu'au 31 août étant accordée avant que les pénalités relatives au versement des fonds ne s'appliquent. Des directives détaillées sur les formulaires fournis dans le SIIS sont affichées dans le site extranet TPF. Si un conseil termine la préparation de son budget en juillet, il devrait soumettre ses prévisions budgétaires dès que le budget a été approuvé.

J'aimerais également porter à votre attention une erreur dans la note de service **2006 : B8**. À la page 14, sous le titre **Coûts annuels du service de la dette liée au financement des nouvelles places**, au deuxième point, on peut lire « solde des réserves tel que déclaré dans les prévisions budgétaires révisées de 2005-2006 ». Or, il aurait fallu lire « solde des réserves tel que déclaré dans les *états financiers de 2004-2005* ». La version en ligne de la note de service **2006 : B8** a été corrigée dans le site Web du Ministère.

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du financement des conseils scolaires en 2006-2007, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Subvention pour les installations destinées aux élèves	Nancy Whynot	416 325-4030 Nancy.whynot@edu.gov.on.ca
Subvention pour le transport des élèves		
Changements apportés aux règlements de 2006-2007	Didem Proulx	416 327-9060 Didem.proulx@edu.gov.on.ca

Exigences en matière de
responsabilité et de rapports
financiers

Andrew Davis

416 327-9356

Andrew.davis@edu.gov.on.ca

L'année scolaire 2006-2007 est la troisième année de l'engagement pluriannuel de l'Ontario à l'égard du financement de l'éducation financée par les deniers publics. Depuis 2002-2003, un montant supplémentaire de plus de 2,7 milliards de dollars y a été consacré. Pendant cette année scolaire, la réforme la plus importante de la formule de financement depuis son instauration en 1998 sera mise en œuvre. Ces changements comprennent la restructuration des subventions pour mieux refléter les coûts réels qu'assument les conseils scolaires, l'instauration de la Subvention de base pour les écoles, de nouvelles démarches de financement du transport des élèves et de l'éducation de l'enfance en difficulté et une formule plus efficace pour le financement des immobilisations.

Comme toujours, les conseils scolaires et les autres intervenants du monde de l'éducation seront des partenaires essentiels du Ministère en vue d'assurer la réussite de tous les élèves en 2006-2007.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires et finances scolaires
Responsables principaux des installations